

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERDELAIS DU **15 OCTOBRE 2019**

Présents : Madame Ribauville Maire, Mesdames Esteyries, Soubaigné,
Messieurs Barbé, Biaut, Charron, Desages

Absents excusés: Mesdames Combe, Lapeyre
Messieurs Lantoine, Monteiro

Désignation du secrétaire de séance: Olivier Charron

Point Travaux :

Complexe sportif :

Madame Ribauville a relancé l'entreprise TCB pour le remplacement des portes au vestiaire. Elle n'a pas de réponse de leur part pour l'instant quant à la programmation de ces travaux.

La main courante devient dangereuse côté ancienne tribune. Le conseil convient d'inscrire une dépense au budget 2020. M. Siegel pourra être sollicité pour fournir un devis de pose de ces éléments. Le devis présenté par M. Barbé sera actualisé avec le métré exact.

Foot Minos : M. Desages informe le conseil municipal qu'une nouvelle activité a lieu sur le stade communal. Il s'agit d'ateliers d'initiation au football pour les très jeunes non encore licenciés (2 à 5 ans). Il a vu cette information par la presse locale.

Le conseil municipal décide de contacter cette association afin de contractualiser par convention leur accès au complexe sportif dans le respect des créneaux horaires des autres utilisateurs.

Numérotation :

Les entreprises Mialle et Siegel ont bien avancé la pose des numéros de maison.

Nous sommes dans l'attente des codes d'accès au service des Dict (déclaration d'intention de commencer les travaux) pour pouvoir poser les panneaux de rue.

Bibliothèque :

La demande préalable pour modification des façades a été refusée par le service des bâtiments de France au motif que cette demande doit être visée par un architecte du patrimoine.

Mme. Le Maréchal a été contactée pour valider ce projet.

Mme Le Maire a reçu M. Farigot de la CDC afin d'étudier la faisabilité d'un co-financement pour l'exécution de ces travaux. Celui est reparti avec les plans. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

Clocher :

M. Charron est relancé pour fournir une autre offre pour le nettoyage du clocher. Il contactera l'entreprise Serpe.

Couverture école :

Elle sera réalisé par M. Da Costa durant les vacances de Toussaint ainsi que l'isolation afin d'améliorer le confort des classes de maternelle.

Appartement Lucozart :

Le système de chasse d'eau du cabinet est défaillant, il sera réparé par nos services techniques.

Faucardage :

M.Charron précise que le dernier passage prévu au contrat débutera la semaine prochaine.

Travaux espaces verts :

Le chemin de la Gourgue et le jardin public ont besoin de nettoyage.
Le stagiaire qui accompagne les services techniques en alternance donne pleine satisfaction et son travail est soigné.

Devis AD Nett nettoyage vitres maternelle :

Madame Le Maire présente un devis de l'entreprise AD Nett pour le nettoyage des vitres de la classe de maternelle sur la rue des écoles.
Celui comprend la location d'une nacelle, le shampoing et le lavage pour 600 euros HT.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DPU :

M. Lavigne Jean Pierre vend une maison d'habitation au 12 Place des allées (section C 350, 351, 353, 1460) pour 1233 m².
L'acquéreur est M. Darmaillacq Thomas et Mme Paillaugue Clémence.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Mme Rigout Françoise vend un terrain à urbaniser au chemin du mont célestin (section C 160) pour 9000 m².
L'acquéreur est la société Terraquitaine.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Modification statutaire CDC du Sud Gironde:

Suite à l'abrogation de la loi de finances 2019 de l'article L5214-23-1 du CGCT, la Préfète de Nouvelle Aquitaine invite les CDC à modifier leurs statuts.
Cette modification ne change en rien le contenu des compétences mais vise à respecter l'article L5214-16 du CGCT dans la rédaction des compétences.
Le modèle de délibération est annexé au présent compte rendu.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Travaux Maison Raynaud à Liloy :

Une rencontre est prévue le 25 octobre 2019 à 10 heures sur place avec Mme Dorian.

Sécurité incendie basilique Notre Dame de Verdélais :

Suite à l'incendie de Notre Dame de Paris, le SDISS 33 nous propose une rencontre le 23 octobre à 9h afin d'étudier les actions que l'on pourrait mettre en œuvre pour protéger les œuvres et le bâtiment.

Déviations sur la RD 19 suite aux travaux d'aménagement d'un rond point sur la RD672 à Pian sur Garonne :

Madame Le Maire a rencontré M. Ducos du centre routier départemental dans le cadre de la mise en place de la déviation.

Selon lui tout allait bien se passer.

Dans la réalité, M. Charron rapporte un flux très important de véhicules et de poids lourds sur cette route du village.

Manifestement la limitation aux camions de moins de 7 tonnes n'est pas respectée. Un signalement a été fait auprès de la gendarmerie qui s'est engagée à aller voir et à verbaliser si besoin.

Jardins de Loupiac :

Suite à une rencontre avec le potager bio de Loupiac, Madame Le Maire et le cuisinier municipal envisagent de se fournir en légumes pour les besoins du restaurant scolaire.

Les clauses de cet approvisionnement sont à convenir.

La Poste :

La mutation des services de la poste continue et désormais la distribution du courrier est faite en horaires de bureau (matin et après-midi).

Eau Potable :

M. Biaut rapporte que la Sogedo s'inquiète de la présence de chlorure de vinyle dans l'eau potable. Aujourd'hui, cette présence est en dessous des seuils de tolérance mais ce critère est à surveiller.

CVLV :

L'association installée à Verdélais est en manque de place et envisage une installation dans un bâtiment plus grand à Saint Macaire mais celui nécessite de très grosses réparations.

Bibliothèque :

Le logiciel Syracuse est installé à la bibliothèque communale et il est opérationnel.

Il permet d'accéder aux ouvrages présents sur une autre bibliothèque du réseau.

Depuis la nouvelle gestion communautaire, les investissements ont été conséquents, 1500 euros plus 200 euros pour les coups de cœur de l'équipe bénévole.

Médiathèque :

Madame Esteyries rapporte que l'architecte a présenté le projet et que les travaux devraient démarrer.

Pays d'art et d'histoire :

Les communes de Saint Macaire et Villandraut vont initier une demande pour faire partie de ce label.

Comités syndicaux, Siss, Sictom, Enfance jeunesse :

M. Desages y a assisté. Rien de particulier.

Itinéraires randonnée :

M. Desages se plaint que les communes de notre rive de Garonne soient peu ou pas présentes aux réunions sur le tracé des chemins de randonnée et que par conséquent il est difficile d'initier un nouveau tracé.

Malagar autrement :

Le site du conseil départemental s'est inscrit dans une démarche d'action afin de collecter des fonds pour la lutte contre le cancer.

Cette manifestation comportait une course pédestre ainsi qu'une randonnée.

120 à 130 personnes étaient présentes.

L'organisation du ruban rose à Langon a certainement minoré la fréquentation à Malagar.

Festi Verdelais :

Le Telethon et marché de Noël auront lieu les 7 et 8 décembre.

4 manifestations sportives y seront organisées.

Codep :

Le 8 Mars 2020, l'ouverture de la saison cyclo touristique aura lieu à Verdelais.

Le point de rassemblement se fera à la salle Toulouse Lautrec.

2 circuits VTT, 2 circuits randonnée vélo de route et une randonnée pédestre seront proposés.

Un repas sera servi sur réservation à Saint Maixant.

PLUI : Périmètre de crues :

Dans le cadre de l'élaboration du futur document d'urbanisme, M. Charron présente un tracé élaboré par le bureau d'étude Egis Eau en avril 2009 sous la tutelle de l'ancienne CDC des coteaux Macariens. Il s'agissait d'une étude hydraulique sur le bassin versant du Galouchey visant à envisager des solutions de préventions et d'information.

Dans ce cadre, le bureau d'étude a réalisé un tracé de crue centennale sur le centre bourg, le parc des pères et le Luc.

Ce tracé est annexé au présent compte rendu.

M. Charron propose que le périmètre de la crue centennale fasse l'objet d'une inscription au prochain document d'urbanisme.

Ceci n'empêchera pas toute réalisation ou aménagement mais permettra d'établir un règlement de ces zones qui permettra d'intégrer le risque de crues et le danger potentiel pour les populations.

Le conseil municipal approuve l'inscription de périmètre à l'unanimité.

Brûlage de végétaux :

M. Biaut rapporte qu'il a constaté un brûlage de végétaux par son voisin près de sa maison et qu'il a fait un signalement en Mairie.

M. Charron souligne qu'effectivement la loi interdit cette opération mais qu'il conviendrait que la collectivité adopte une règle commune à tout le village. Il n'est pas cohérent de stigmatiser untel alors qu'il y a une tolérance ailleurs.

Il poursuit en évoquant la récente formation des services techniques à l'usage du broyeur du Sictom. Cela pourrait être une action forte de la municipalité pour à la fois lutter contre la pollution atmosphérique mais également proposer une solution de traitement aux Verdélaisiens.

Station du calvaire N°9 suite accident mortel:

Madame Le Maire rapporte une demande de la maman qui voudrait nettoyer l'intérieur de la station et demande d'y accéder.

Compte tenu du risque potentiel que présente le bâti du calvaire et considérant que celui-ci fait l'objet d'une démarche de réfection, Madame Le Maire propose de refuser cet accès et de maintenir une interdiction pour tous.

De plus elle demande que tous les effets personnels accumulés à l'intérieur de la station n°9 soient déposés et remis à la famille.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Demande de participation au nettoyage d'une propriété privé :

Madame Poget habitante de Bertric a découvert une décharge sur son terrain lors de la construction d'une piscine.

Elle a aussitôt sollicité la commune.

M. Charron s'est rendu sur place.

Mme Poget a évoqué le recours comme son assurance l'a invité à le faire.

La responsabilité de la commune n'étant pas démontrée et difficile à démontrer, la discussion à été préféré au recours.

M. Charron s'est rapproché des services du Sictom afin de mettre à disposition une benne, charge au résident de procéder au chargement.

Mme Poget dispose aujourd'hui d'un devis d'une entreprise locale pour le chargement autour de 2000 euros et demande une aide à la Mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition de l'unité de transport et de traitement avec le Sictom mais pas plus.

Marché de pays :

La commune de Verdélais se positionne pour le 21 Août 2020.

Comme pour les organisations passées, le conseil municipal approuve à l'unanimité le prêt de matériel entre communes.

Repas des aînés :

Il aura lieu le 12 janvier 2020.

Le traiteur choisi est M. Rousseau pour un prix unitaire de 27 euros.

Vœux du Maire :

Ils auront lieu le 11 janvier 2020 à 11 h salle de la Mairie.

Calendrier :

12/11/2019 conseil municipal

17/12/2019 conseil municipal

23/10/2019 à 9 h basilique / pompiers

23/10/2019 à 10 h géomètre M. Moine terrain Coulon

23/10/2019 à 14 h M. Roux terrain Coulon

24/10/2019 à 18h30 RLPI

5/11/2019 conseil d'école

11/11/2019 commémoration à 12 h

7 et 8/11/2019 démarche pédagogique du Sictom à l'école

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h41